



AVIS PUBLIC

Projet de protection contre l'érosion et la submersion côtière sur le territoire de la municipalité de Maria.

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Le secteur du centre de la municipalité de Maria est affecté par l'érosion côtière ainsi que très vulnérable à la submersion côtière. Il est compris entre l'extrémité est du mur de protection du ministère des Transports et l'extrémité est de la flèche littorale de la Pointe-Verte, ce qui correspond à une longueur de côte de 1770 m. Les ouvrages de protection qui seront envisagés viseront à atténuer le risque de franchissement par les vagues lors de fortes tempêtes ainsi que le recul de la berge par érosion.

Pour plus d'informations, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante : <http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/index.asp>.

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 27 juillet 2022, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet au numéro 418 763-2791 et sur le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques <https://www.environnement.gouv.qc.ca/>.

Cet avis est publié par la Municipalité de Maria en ce 27^e jour du mois de juin 2022 conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Thomas Romagné
Secrétaire-trésorier et directeur général

Certificat de publication

Je, soussigné, Thomas Romagné, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Maria, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à l'hôtel de ville en plus d'en faire la publication sur le site Internet municipal le 27^e jour du mois de juin 2022.

En foi de quoi, j'ai déposé et signé ce certificat à l'hôtel de ville de Maria, en ce 27^e jour du mois de juin 2022.

Thomas Romagné
Secrétaire-trésorier et directeur général